

Région	1976-1977	1977-1978
	(\$M)	
Provinces de l'Atlantique	15.8	18.5
Québec	94.0	96.4
Ontario	203.7	189.1
Manitoba	15.2	16.1
Saskatchewan	11.7	11.7
Alberta	27.8	33.3
Colombie-Britannique (incluant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest)	33.7	37.4
Total	401.9	402.5

SOURCE: Bulletins de service—Statistique Canada, Vol. 2, N° 6 et Vol. 3, N° 2

b) Les dépenses totales de R et D pour 1968-1969 à 1978-1979 sont les suivantes:

	(\$M)
1968-1969	524.0 ¹
1969-1970	539.0 ¹
1970-1971	613.4
1971-1972	653.8
1972-1973	689.8
1973-1974	765.8
1974-1975	830.2
1975-1976	898.6
1976-1977	996.5
1977-1978	1,059.0
1978-1979	1,176.5

¹ Sciences naturelles seulement. Les données pour les sciences humaines ne sont pas disponibles avant 1970-1971

SOURCE: Séries historiques—Statistique Canada

L'ALLOCATION AU CONJOINT

Question n° 255—M. Knowles:

1. Au cours de chacun des mois de 1977, combien de personnes ont touché les allocations versées au conjoint que prévoit la Loi sur la sécurité de la vieillesse et parmi celles-ci, combien compte-t-on a) d'hommes, b) de femmes?

2. Au cours de ces mois, dans combien de cas l'allocation versée au conjoint a-t-elle été interrompue à la suite du décès du conjoint le plus âgé et parmi ces cas, combien compte-t-on a) d'hommes, b) de femmes?

3. Dans combien de cas, l'interruption s'est-elle produite a) immédiatement, b) jusqu'à 6 mois après la mort du conjoint le plus âgé?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

1. Voir tableau I.

2 et 3. Voir tableau II.

1. Nombre de bénéficiaires de l'allocation au conjoint, pour chaque mois au cours de 1978

Janvier	74,307
Février	74,156
Mars	73,835
Avril	66,259
Mai	70,885
Juin	72,824
Juillet	73,801
Août	74,369
Septembre	74,699
Octobre	75,157
Novembre	75,201
Décembre	75,012

a) et b) Les données sur le sexe des bénéficiaires de l'allocation au conjoint ne sont pas compilées régulièrement. Mais selon celles qui existent pour juin 1978, 5,793 hommes et 67,071 femmes ont touché l'allocation au conjoint, ce mois-là.

Questions au Feuilleton

2. Nombre de versements de l'allocation au conjoint discontinués en raison du décès du conjoint pensionné, pour chaque mois au cours de 1978

Janvier	189
Février	207
Mars	202
Avril	199
Mai	169
Juin	186
Juillet	127
Août	151
Septembre	149
Octobre	165
Novembre	204
Décembre	142
Total	2,090

a) et b) Il n'y a pas de données sur le sexe des bénéficiaires de l'allocation au conjoint dont le versement a été discontinué.

3. a) En 1978, le nombre de bénéficiaires de l'allocation au conjoint dont le versement a été discontinué en raison du décès du conjoint pensionné était de 2,090.

b) Le texte législatif régissant ce point a pris effet le 20 novembre 1978. Ce n'est qu'en mai que les premiers versements ont été discontinués après la prolongation de six mois. Le nombre de bénéficiaires visés par cette mesure qui prolongeait des six mois le versement était de 26 en 1978. Le nombre de versements discontinués en décembre représente les cas où le décès du conjoint pensionné est survenu avant le 20 novembre 1978. Dans ces cas, la mesure mettant fin au versement devait être prise en décembre.

NOMBRE DE MEMBRES DES FORCES ARMÉES RETRAITÉS QUI TOUCHENT UNE PENSION

Question n° 262—M. Knowles:

1. Combien de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément dont le montant est situé dans chacune des limites ci-après: a) moins de \$20 par mois, b) \$20 à \$29.99 par mois, c) \$30 à \$39.99 par mois, d) \$40 à \$49.99 par mois, e) \$50 à \$59.99 par mois, f) \$60 à \$69.99 par mois, g) \$70 à \$79.99 par mois, h) \$80 à \$89.99 par mois, i) \$90 à \$99.99 par mois, j) \$100 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$249.99 par mois, m) \$250 à \$299.99 par mois, n) \$300 à \$399.99 par mois, o) \$400 à \$499.99 par mois, p) \$500 à \$599.99 par mois, q) \$600 à \$699.99 par mois, r) \$700 à \$799.99 par mois, s) \$800 à \$899.99 par mois, t) \$900 à \$999.99 par mois, u) \$1000 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres des Forces armées ou de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément, dont le montant est situé dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Combien de membres retraités des Forces armées et de veuves de membres des Forces armées ou des membres retraités des Forces armées résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de membres des Forces armées paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. Allan B. McKinnon (ministre de la Défense nationale et ministre des Affaires des Anciens combattants):

1. Membres retraités des Forces armées qui touchent une pension, au 30 septembre 1979: 54,758.